

A close-up photograph of a person's hand holding a teal awareness ribbon. The ribbon is looped and held taut between the fingers. The background is a plain, light color.

Dons d'organes et de tissus

***Il faut en parler!
Réponses à vos questions***

***Être un donneur
peut sauver des vies!***

New  Nouveau
Brunswick

Bon nombre de personnes au Nouveau-Brunswick attendent le moment où on leur apprendra qu'on a enfin trouvé les organes qui leur permettront de reprendre une vie normale et active. Bien d'autres attendent pour une greffe de tissus. Nous connaissons actuellement une grande pénurie d'organes et de tissus pour ces greffes. C'est pourquoi la plupart des gens continuent d'attendre et d'espérer.

Les greffes d'organes et de tissus ont dépassé le stade expérimental. La recherche dans les domaines médical et pharmaceutique et les progrès qu'a connus la chirurgie ont fait des greffes une réalité courante. La présente brochure vise à répondre à certaines questions relatives au don d'organes et de tissus.

Que dois-je faire pour devenir un donneur?

Si vous désirez faire don de vos organes et tissus, il est très important que vous vous engagiez sérieusement à le faire et que vous en informiez vos proches. Vous pouvez nous faire part de votre décision d'être donneur en cochant la case appropriée et en signant le formulaire de renouvellement de votre carte d'Assurance-maladie. Les nouvelles cartes d'Assurance-maladie indiqueront clairement que vous êtes donneur. Si vous désirez nous faire part de votre décision avant le renouvellement de votre carte, communiquez avec Service Nouveau-Brunswick.

Qui peut être donneur?

N'importe qui peut faire don de ses organes et tissus. Des professionnels de la santé qualifiés détermineront *après* le décès du donneur, si les organes et les tissus conviennent à une greffe.

Y a-t-il une limite d'âge pour être donneur?

Bien qu'il existe une limite d'âge pour certains organes et tissus, ne laissez pas votre âge vous empêcher de vous engager à devenir donneur.

Les médecins feront-ils tout en leur pouvoir pour me sauver la vie?

Oui. Le personnel médical fait toujours tout en son pouvoir pour sauver la vie d'un patient. Le don d'organes n'est pas envisagé avant que deux médecins, qui n'ont rien à voir avec le Programme de greffe, n'aient déclaré la mort neurologique. Les critères sur lesquels on se fonde pour déclarer la mort neurologique sont très rigoureux.

Qu'est-ce que la mort neurologique?

Les termes « mort neurologique » et « mort » ont la même signification. Il s'agit de l'arrêt irréversible des fonctions cérébrales. Une fois le cerveau mort, ce n'est qu'une question de temps avant que le cœur et les autres principaux organes cessent de fonctionner.

Mes proches peuvent-ils prendre la décision à ma place?

En vertu de la *Loi sur les dons de tissus humains* (avril 2005) toute personne qui meurt à l'hôpital est considérée comme un donneur potentiel d'organes et/ou de tissus. Dans les cas où votre décision n'a pas été spécifiée, on demandera aux membres de votre famille s'ils consentent au don d'organes et/ou de tissus.

Mes proches peuvent-ils interdire qu'on prélève mes organes et/ou tissus même si je me suis inscrit comme donneur?

En vertu de la *Loi sur les dons de tissus humains*, au moment du décès ou du décès imminent, un professionnel de la santé communiquera avec le proche parent autorisé à donner le consentement pour l'encourager à respecter votre décision si elle est connue.

Qu'advient-il de mon corps après que les organes et les tissus ont été prélevés?

Le prélèvement d'organes et de tissus est une procédure chirurgicale pratiquée avec soin de façon à ne pas défigurer visiblement le corps. Une fois les organes et les tissus prélevés, le corps est remis à la famille qui se charge des funérailles.

Mon don demeurera-t-il confidentiel?

Le mandat du Programme de prélèvement d'organes et de tissus du Nouveau-Brunswick assure le traitement confidentiel de tout don. Seuls les proches seront au courant du don, sauf s'ils demandent que l'information soit rendue publique ou qu'elle soit exigée par la loi.

Un enfant peut-il être donneur?

Les parents ou tuteurs peuvent consentir à ce qu'un enfant fasse don de ses organes et tissus.

Que pensent les regroupements religieux du don d'organes et de tissus?

La plupart des regroupements religieux appuient le don d'organes et de tissus puisqu'il s'agit d'un don de vie ou d'amélioration de vie d'un particulier à un autre.

Quel est le degré de succès des greffes?

Des progrès remarquables ont été accomplis au cours des dernières années. La plupart des receveurs d'organes et de tissus reprennent une vie utile et productive.

Si je fais don de la totalité de mon corps à une école de médecine, est-ce que je peux aussi faire don de mes organes ou de mes tissus?

Non. Dans ce cas, seuls vos yeux pourront être utilisés pour une greffe.

Les organes et tissus les plus demandés

Yeux : On a un besoin désespéré de dons des yeux pour redonner la vue aux personnes qui souffrent d'une maladie de la cornée ou qui ont subi une blessure à l'œil. Les chances de réussite sont de 95 pour cent.

Cœurs : De nombreuses personnes de tout âge souffrent de divers troubles cardiaques des plus sérieux. Pour ces personnes, le seul espoir consiste à recevoir un nouveau cœur. D'autres personnes pourront améliorer grandement leur qualité de vie grâce à une greffe de valvules cardiaques.

Reins : Les gens qui souffrent d'une insuffisance rénale sont maintenus en vie grâce à la dialyse. La dialyse ne peut cependant pas remplacer des reins normaux et le régime et le mode de vie du patient sont sérieusement limités. La greffe du rein permet aux receveurs de mener une vie normale et en santé. Ces greffes sont, dans la plupart des cas, réussies.

Foie : Autrefois, les maladies irréversibles du foie signifiaient une mort certaine. De nos jours, la greffe du foie apporte un nouvel espoir au patient. Bien qu'il s'agisse d'une intervention délicate, des statistiques récentes indiquent qu'elle est réalisée avec succès.

Poumons : On a recours à une greffe des poumons lorsque le patient présente des problèmes respiratoires qui menacent sa vie. Parfois, on pratique la transplantation du cœur et des poumons en même temps.

Pancréas : Une greffe du pancréas peut offrir à la personne atteinte du diabète la possibilité de vivre sans avoir à recourir à des injections d'insuline.

Os et articulations : Il est possible de sauver les membres des personnes qui ont subi un trauma ou qui souffrent de tumeurs cancéreuses des os si l'on diagnostique leur condition tôt. Dans certains cas, la greffe est une solution de rechange à l'amputation. De plus, on peut restaurer chirurgicalement les genoux et les hanches de certains patients ayant subi des blessures ou souffrant d'arthrite, empêchant ainsi le patient de devenir infirme.

Peau : La peau donnée peut servir de pansement temporaire pour les victimes de brûlures graves jusqu'à ce qu'il soit possible de faire des greffes à partir de la peau du patient. La peau est aussi utilisée pour traiter de graves ulcères causés par certaines conditions comme le diabète.

Si vous désirez de plus amples renseignements sur ce que vous devez faire pour devenir un donneur, communiquez avec Service Nouveau-Brunswick en composant le 1 888 762-8600 ou le (506) 684-7901 si vous appelez de Dalhousie. Pour tout autre renseignement, communiquez avec :

Le Programme de prélèvement d'organes et de tissus
Ministère de la Santé
Direction des services hospitaliers
C. P. 5100
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G8
Téléphone : (506) 643-6848

La Banque des yeux du Nouveau-Brunswick
130, promenade Bayard
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 3L6
Téléphone : (506) 632-5541